



RÈGLEMENT DE **LA CABINA**

3^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DE MOYENS MÉTRAGES

Voici les conditions de participation au 3^{ème} Festival International de Moyens Métrages **LA CABINA** qui aura lieu à Valence (Espagne) **du 19 au 26 novembre 2010**.

ARTICLE 1 : Participants

Toutes les personnes physiques ou juridiques qui le désirent pourront participer, quel que soit leur domicile physique ou fiscal, en Espagne ou à l'étranger.

Pourront être présentés : les moyens métrages de fiction d'une durée comprise entre 30 et 60 minutes (inclus) **terminés après le 1^{er} janvier 2007**.

Chaque auteur ou maison de production peut présenter un maximum de deux œuvres.

ARTICLE 2 : Conditions Techniques

Les moyens métrages auront une durée comprise entre 30 et 60 minutes.

Le format de tournage original sera de préférence cinématographique (35, 16 ou 8mm) bien que d'autres formats soient acceptés pourvu qu'ils respectent les minima de qualité suivants :

- MiniDV
- DV
- DVC
- Betacam
- Betacam Digital
- HDV

Tous les moyens métrages dont les dialogues ne sont pas en espagnol seront sous-titrés en espagnol et/ou anglais.

LA CABINA est un point de rencontre pour les moyens métrages de fiction, par conséquent sont acceptés tous les genres de films de fiction (comédies musicales, art vidéo, films expérimentaux, films d'animation, etc.) à l'exclusion des documentaires.



ARTICLE 3 : Inscription

Pour pouvoir participer à la 3^{ème} édition du Festival **LA CABINA** les moyens métrages (2 copies définitive en format DVD zone 2) doivent impérativement nous parvenir par voie postale **avant le 16 juillet 2010** à l'adresse suivante :

AULA DE CINE UV
FESTIVAL **LA CABINA** - Att. Carlos Madrid
Calle de la Universidad, 2
46003 - VALENCIA (ESPAGNE)

Joindre aussi les documents suivants :

- **Bulletin d'inscription** (inclus dans le règlement) dûment rempli
- **Photocopie de la carte d'identité ou passeport du réalisateur ou numéro de SIRET** de l'organisme propriétaire des droits de l'œuvre qui inscrit le moyen métrage en compétition
- **Curriculum vitae** de ce dernier

Une fois la sélection officielle connue, les moyens métrages sélectionnés devront fournir au festival le matériel suivant :

- **Trailer** du film en format digital de bonne qualité
- **Scénario ou liste des dialogues** en langue originale
- **Photos et affiches** (au moins 3) des œuvres en format digital de bonne qualité (300 ppp)

ARTICLE 4 : Sélection et Concours

Un **Comité de Sélection**, choisi par l'organisation du festival, réalisera la sélection des œuvres qui participeront au festival.

La sélection finale des moyens métrages sera annoncée **le 19 juillet 2010** sur notre site (www.lacabina.es).

Le festival s'autorise à conserver les moyens métrages non-sélectionnés pour l'édition 2010 dans l'optique d'une possible sélection lors de l'édition suivante.



Les moyens métrages sélectionnés seront projetés deux fois pendant la durée du festival. L'organisation conviendra des horaires de projection des films et s'engage à ce que les films soient projetés exclusivement pendant le festival.

Les auteurs des œuvres qui participeront autorisent l'organisation du festival à faire usage d'une partie de leur œuvre pour la promotion du festival.

Les auteurs des moyens métrages gagnants autorisent l'organisation du festival à projeter leur œuvre dans les prochaines éditions du festival.

Les frais d'envoi des œuvres ainsi que les documents adjoints seront à la charge de leurs propriétaires.

Les films non sélectionnés devront être récupérés **avant le 15 décembre 2010** au siège du festival (Aula de Cine – Universidad de la Nau, c/ de la universidad, 2 - 46003 Valencia, Espagne). Au delà de cette date, les copies deviendront propriété du festival.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme du festival.

ARTICLE 5 : Prix

LA CABINA décernera un seul prix de 800 euros au Meilleur Moyen Métrage.

Ce prix est assujetti aux taxes imposées par la loi en vigueur. Celles-ci seront déduites lors de la remise du prix.

Il y aura 6 autres catégories de prix (non-dotés) :

- Meilleur Acteur
- Meilleure Actrice
- Meilleur Scénario
- Meilleur Réalisateur
- Meilleure Photographie
- Meilleure Musique
- Prix du Public

Les auteurs / producteurs dont les œuvres auront reçu un prix lors du festival devront en inclure la mention dans toute leur publicité ainsi que le logotype que l'organisation leur fournira.



ARTICLE 6 : Membres du Jury

Le **Jury Officiel**, composé par plusieurs experts du secteur cinématographique, décernera les prix.

Les décisions du Comité de Sélection ainsi que celles du Jury Officiel seront irrévocables.

ARTICLE 7 : Acceptation du Règlement

La participation au festival **LA CABINA** implique l'acceptation totale du présent règlement.





BULLETIN D'INSCRIPTION

Titre original :

Réalisateur :

Scénariste :

Année de production :

Producteur / Maison de production :

Adresse de la Maison de production / Réalisateur / Compagnie de distribution :

Rue :

Ville :

Code Postal :

Pays :

Téléphone :

e-mail :

Je soussigné
numéro de passeport/carte d'identité/SIRET,
en ma qualité de propriétaire des droits du moyen métrage, sollicite son
inscription en compétition au 3^{ème} Festival International de Moyens Métrages
LA CABINA et déclare l'acceptation totale du présent règlement.

Signature et cachet



INFORMATIONS TECHNIQUES :

Durée du film :

Métrage :

FORMAT DU FILM :

35 mm

16 mm

8 mm

ELEMENT DE DIFFUSION DIGITALE FOURNI (si pertinent) :

MiniDV

DV

Betacam

Betacam Digital

HD

HDV

SYNOPSIS DU MOYEN MÉTRAGE (5 lignes au maximum) :

.....
.....
.....
.....
.....

SI LE MOYEN MÉTRAGE A DÉJÀ ÉTÉ PROJETÉ :

Compagnie de distribution :

Date de la première :

Numéro de copies sans exploitation :

Lieux de projection :

PRIX ÉVENTUELLEMENT REÇUS DANS D'AUTRES FESTIVALS :

-
-
-
-